

→ e-Journal du Synmad

VOTRE PRESCRIPTION DE SOVALDI VALIDÉE PAR UNE RCP HOSPITALIÈRE UNIVERSITAIRE : VOUS ÊTES MENOTTES ET DEMAIN SEREZ EN PRISON !!!

Dr Jean-Paul JACQUES, SYNMA
Novembre 2014

Le Synmad vous a alerté le mois dernier sur les dangers de la recommandation de la HAS pour le traitement de l'hépatite C.

Nombreux sont ceux qui nous ont approuvés, mais plus nombreux encore ceux qui doutaient de notre clairvoyance. Ils pensaient ce genre de posture inutile, voire dépassée ? Et pourtant, aujourd'hui, on vous censure vos prescriptions. Ils ont cru à la parole donnée ? Ils ont pensé logique un partenariat public/privé ? Le petit chaperon rouge n'est pas suivi par le loup parce qu'il est rouge, mais parce qu'il est appétissant.

Le praticien libéral n'intéresse le praticien hospitalier que parce que le nombre de ses dossiers est important : comprenez, en langage « scientifico-enarco-universitaire » : il a une belle file active (traduction désastreuse de Active File) et j'aimerais bien la lui piquer !

Tout imprégné du syndrome de Stockholm, et d'une éducation universitaire biaisée qui veut nous faire croire que l'exercice libéral de la médecine est un pis-aller, compensé par une pâle indemnisation financière, l'abominable praticien libéral, accroché à ses ducats finit par accepter qu'il ne mérite aucune reconnaissance. Votre exercice vénal, avec paiement à l'acte, fait de vous un coupable consentant. Si, de plus, on utilise des méthodes organisées politiquement et légalement, pour empêcher un travail aussi déshonorant, c'est bien fait pour l'abominable libéral ! **LE TOUR EST JOUÉ, LA VICTIME SE SENT COUPABLE.**

Vous allez nous dire que c'est encore de la pure fiction ? Et bien non, le Journal Officiel vient de nous donner une nouvelle preuve de la naïveté de nos confrères hépatologues : oui, il est désormais obligatoire de présenter tout dossier de traitement par SOFOSBUVIR en RCP « au sein des pôles de références ». Autant dire, arrêt pur et simple des prescriptions libérales. Et oui, ils l'ont fait. Et oui, ils ont osé. Ils sont même allés au-delà des recommandations de la HAS !

Malgré quelques-uns, parmi nous, qui s'insurgeaient des recommandations de l'AFEF concernant les antiviraux, et des jeux de manche outragés de son secrétaire général, jurant ses grands dieux que coercition était un mot banni de l'hépatologie française, beaucoup y ont cru, sauf quelques syndicalistes paranos et quelques libéraux obstinés.

De fait, l'AFEF n'a rien fait d'autre que soutenir une loi qui oblige les prescriptions de SOFOSBUVIR à passer par une RCP en pôle de référence, donc purement hospitalière publique, au nombre de 31 en France !!! Où est la liberté de prescription ? Où est la médecine spécialisée de proximité ? Où est la reconnaissance d'un diplôme

équivalent validé par l'Ordre ? Où est la grande idée de notre Ministre sur l'accès au meilleur soin pour tous et partout ?

Alors, révoltez-vous maintenant, même si vous n'êtes pas hépatologue, car ils préparent une suite : une sauce coloscopie avec un versant compte-rendu à la « Prévert », pour vous empêcher définitivement de dormir après avoir fait votre programme de coloscopies, tellement sûr d'avoir oublié quelque chose !! Parions qu'ils en feront une loi et que vous aurez alors les menottes à la main et aux pieds.

Ne craignez rien, ils préparent le bâillon, car il ne manquerait plus que vous ayez l'outrecuidance de vous plaindre, il vaut mieux vous faire taire !!

La liberté perdue se retrouve avec difficulté mais elle se gagne, avec les dents, avec les poings.

Bien évidemment, le Synmad va utiliser toutes les voies possibles, juridiques si nécessaires, pour faire casser cette décision inique !

Cet épisode n'est que la première traduction hépato-gastroentérologique de la volonté de faire disparaître la médecine libérale spécialisée, promis dans le projet de la loi de Santé et, doit vous convaincre, si besoin, de participer massivement au mouvement de grève nationale de fin d'année !

Venez rejoindre la médecine libre, tant qu'il en est encore temps. Soyez réactifs le bateau coule.

Dr Jean-Paul JACQUES, SYNMA
Novembre 2014

:Références (cliquez pour visualiser les liens) :
- HAS Prise en charge de l'Hépatite C par les médicaments antiviraux à action directe (AAD) Juin 2014
- Arrêté du 30 octobre 2014 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

« Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs »

PYLERA®
140 mg / 125 mg / 125 mg
Gélule
(Sous-citrate de bismuth potassique,
métronidazole, chlorhydrate de tétracycline)

En association à l'oméprazole, PYLERA est indiqué dans l'éradication de *Helicobacter pylori* et la prévention des récurrences d'ulcères gastro-duodénaux chez les patients ayant un ulcère actif ou un antécédent d'ulcère associé à *H. pylori*.

Toute prescription d'antibiotique a un impact sur les résistances bactériennes. Elle doit être justifiée.

[Accéder aux mentions légales](#)

APTALIS

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER
Directeur de publication : Jean-Fabien REY
Editions DUREY
706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18
E-mail : newsletter@ejournal-hge.fr

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à Regifax. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**